



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 JUILLET 2021



- **PRÉSENTS :** Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – DEYGAS – DUMONT – GRANGE -
DUVERT
Mmes PARIS - GRIFFE - JULLIA – OLAGNON –
DESMARTIN - BLANC

- **ABSENTS EXCUSÉS :** M. Bernard DETERNE (pouvoir à M. Thibaud BENIMELLI)
M. Cyprien MONTEYREMARD (pouvoir à M. Samuel
GRANGE)
Mme Sandrine MIRANDA (pouvoir à Mme Marie
VERCASSON)
Mme Véronique BAYLE (pouvoir à Mme Christèle
OLAGNON)
M. Denis REYNAUD (pouvoir à Mme Nadine PARIS)
M. Joël MAGNOLON (pouvoir à M. Vincent DUVERT)

- **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Maurice DUMONT

- **Assistait à la réunion :** M. François BRIALON



C'est Monsieur Maurice DUMONT qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance

Elle propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour une motion de soutien en faveur de l'hôpital de Saint Félicien. Après délibération le Conseil accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Elle soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du vendredi 28 mai 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur Jérôme SCHWOB, Président de l'USVA, répond aux interrogations des Conseillers sur le projet du terrain synthétique.

Monsieur Maurice DUMONT s'interroge sur le coût de l'entretien d'un terrain synthétique ? Monsieur Jérôme SCHWOB lui précise qu'il faut compter 10 000 € par an si on fait tout faire mais que l'on peut effectuer le rechargement du terrain en interne.

Madame Renée JULLIA demande si l'entretien est le même selon la matière ? Monsieur Jérôme SCHWOB lui confirme que l'entretien est différent selon la matière. Madame Nadine

PARIS soulève le problème du caoutchouc et le projet du Sénat sur l'interdiction de l'utilisation du pneu recyclé à partir de 2026.

Monsieur Vincent DUVERT se questionne sur le bien fondé d'un tel projet car il y en a peu dans la région ? Monsieur Jérôme SCHWOB précise que ce sont les clubs d'une certaine dimension qui en ont besoin. Il rajoute que le club de l'USVA est un des plus grands clubs de la Région. Le terrain est de ce fait très souvent utilisé. Il souligne également que l'équipe féminine est en développement et compte de plus en plus d'adhérentes.

Madame Pascale GRIFFE souhaite savoir pourquoi les autres communes ne participent pas financièrement à ce projet ? Madame Marie VERCASSON précise que les autres communes ne souhaitent pas participer car il existe un projet multisports sur Brénieux auquel Satillieu ne participera pas.

Monsieur Maurice DUMONT demande où en sont les demandes de subventions ? Madame Marie VERCASSON explique que la subvention de la Région est déjà acquise, que l'on a une promesse du Département. Celles de la DETR, de la Fédération Française du Foot, de l'Agence Nationale des Sports, etc...devraient arriver.

Madame Marie VERCASSON précise qu'elle souhaite que ce projet de terrain synthétique puisse également servir aux écoles et au collège qui pourrait ouvrir une section foot. Elle souhaite également qu'il soit ouvert à d'autres pratiques sportives.

Monsieur Samuel GRANGE se demande quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique ? Monsieur Jérôme SCHWOB lui répond qu'elle est d'une vingtaine d'année environ selon l'utilisation.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'HÔPITAL DE SAINT FÉLICIEN

Madame le Maire apprend au Conseil que l'hôpital de Saint Félicien se trouve dans une situation critique car, suite au départ d'un praticien un service entier est menacé de fermeture (24 lits de soins de suite et de réadaptation et 11 lits de médecine). Cet état de fait est très inquiétant quant à l'avenir du personnel de l'établissement et du maintien de la prise en charge de la population. De plus, l'hôpital de Saint Félicien est un des employeurs les plus importants du secteur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil déplore cette situation et demande à toutes les autorités, administrations et à tous les acteurs concernés de trouver une solution afin de maintenir l'activité de l'hôpital de Saint Félicien qui est un service public et un acteur indispensable à la population de par son impact sur la santé et la vie économique locale. Il charge Madame le Maire de relayer par tous les moyens cette motion de soutien et de la transmettre à toutes les parties intervenantes à cette affaire.

FINANCES

• PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait d'apurer le reliquat d'heures supplémentaires des employés du service technique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil consent à payer les heures supplémentaires des employés du service technique qui leurs seront versées sur les traitements des mois de juillet et d'août 2021. Il charge Madame le Maire de toutes les démarches utiles à cet effet. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 6411.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

• INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DES ADHÉSIONS

Madame le Maire demande à l'Assemblée de débattre et de se déterminer sur la question de la gratuité des adhésions souscrites auprès de la bibliothèque municipale.

En effet, les 5 Euros requis par usager, même s'ils constituent une dépense très abordable pour le plus grand nombre, peuvent peut-être décourager certaines personnes d'accéder à ce service.

De plus, le volume des adhésions annuelles de la bibliothèque rapporte à la commune un produit bien en deçà de la somme engagée pour le fonctionnement de cet établissement et donc cette participation financière a bien peu d'impact sur le financement de ce service.

Cependant, le principe du paiement de l'adhésion démontre au public que ce service nécessite un engagement financier de la commune. De surcroît, une contrepartie pécuniaire tend à responsabiliser les usagers et marque la nécessité d'un indispensable respect des lieux et ouvrages mis à leur disposition.

Après délibération, le Conseil décide avec 11 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS et 2 voix POUR de ne pas instaurer la gratuité des adhésions.

• CONVENTION D'UTILISATION AVEC LES ÉCOLES

Madame le Maire présente au Conseil un projet de convention à passer avec les deux écoles primaires de la commune visant à organiser leur accueil au sein de la bibliothèque municipale et coordonner l'action des enseignants avec l'équipe bénévole de cet établissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve les termes de cet engagement et charge Madame le Maire de sa signature avec les chefs des établissements scolaires concernés.

VOIRIE

• CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE CESSION DE MOBILIER VÉLO AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire expose au Conseil un projet de convention à intervenir avec le Conseil Départemental concernant la cession à titre gratuit d'un abri vélo au bénéfice de la commune.

Cet équipement pourrait être installé à la gare routière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cet engagement et charge Madame le Maire de sa signature et de toutes les démarches utiles à sa conclusion.

• CRÉATION D'UN TROTTOIR A LA ZONE ARTISANALE DU FAURE

Monsieur Thibaud BENIMELLI, 1^{er} Adjoint explique au Conseil que l'entreprise de carrosserie installée à la Zone Artisanale du Faure a achevé l'aménagement de son lot et qu'il convient à présent de réaliser un accès piétonnier à ce même lot. Il s'agirait de prolonger le trottoir existant à l'entrée de la zone, ce que l'entreprise EVTP peut réaliser pour 2.700,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2152.

• REPRISE D'UN CANIVEAU RUE DE LA BERGÈRE

Monsieur Thibaud BENIMELLI, 1^{er} Adjoint, explique au Conseil que les grilles d'évacuation des eaux pluviales rue de la Bergère situées en pied de trottoir au droit des escaliers descendant à la zone d'activité présentent, du fait de la dégradation de l'ouvrage qui les soutient un danger pour les usagers de cette voie, notamment pour les piétons et cyclistes. Elle préconise de faire réaliser un nouveau dispositif et présente deux devis établis à cette fin :

- DUCOIN DSN TP : 3.294,48 € TTC
- PERRIER FERRAND : 3.420,00 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil confie à l'entreprise PERRIER FERRAND la réalisation d'un nouveau dispositif d'évacuation des eaux pluviales pour un coût TTC de 3.420,00 €. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

BÂTIMENTS

• AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SALLE L'AYCLIPSE

- Achat de barrières :

Madame le Maire propose au Conseil d'acquérir deux barrières plastiques qui serviront de support pour des bandes plastiques lorsqu'il sera nécessaire d'organiser l'occupation de la grande salle et, pour ce faire, d'établir une division de sa surface.

La société ADEQUAT peut fournir ces équipements pour 224,40 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

- Tarifs de la salle incluant les frais de ménage pour les tarifs réservés aux associations de la commune :

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que les frais d'entretien n'avaient pas été intégrés dans les tarifs location réservés aux associations de la commune lors du dernier Conseil pour faire l'objet d'une étude en commission.

Madame le Maire précise donc au Conseil que les frais d'entretien qui seront effectués par une entreprise après chaque location sont intégrés de la même façon aux tarifs pour les associations de la commune que pour les autres tarifs.

Les tarifs de location se décomposeraient donc comme suit :

Formule 1	1000 personnes debout - 380 assises - 250 à table La grande salle + la scène + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires
Formule 1 bis	1000 personnes debout, 380 assises, 250 à table La grande salle + la scène + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires + la régie + les loges
Formule 2	160 personnes debout, 56 à table la salle de réunion + le hall d'entrée + le bar + l'espace traiteur + le vestiaire + les sanitaires

Formule	LOCATION 24 h en semaine ***				LOCATION LONGUE (du vendredi au lundi matin)			
	Particuliers résidant la commune*	Particuliers hors commune	Associations de la commune**	Associations hors commune	Particuliers résidant la commune*	Particuliers hors commune	Associations de la commune**	Associations hors commune
1	350 €	420 €	235 € MNL 290 € ML	270 € MNL 320 € ML	900 €	1 100 €	550 € MNL 700 € ML	650 € MNL 800 € ML
1 BIS	350 €	420 €	235 € MNL 290 € ML	270 € MNL 320 € ML	900 €	1 100 €	550 € MNL 700 € ML	650 € MNL 800 € ML
2	175 €	215 €	120 € MNL 145 € ML	135 € MNL 160 € ML	450 €	550 €	275 € MNL 350 € ML	325 € MNL 400 € ML

Tarifs révisables annuellement

* Les entreprises et organisations hors associations sont concernées par ce tarif

** Une location gratuite par an (si manifestation non lucrative ouverte au public)

*** Possibilité de location de 24h les samedi, dimanche et jours fériés. Tarif : 50% du tarif « location longue »

MNL : manifestation non lucrative / ML : manifestation lucrative

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces prix de location et charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier d'Annonay de l'application de ces tarifs.

• **MAISON DE SANTE**

- Recherche de personnel médical : réalisation d'un film promotionnel

Madame le Maire rappelle au Conseil que la maison de santé dispose toujours de locaux inoccupés alors même que le nombre de praticiens médicaux établis sur la commune est notablement insuffisant pour faire face à la demande de soins de la population et la maison de retraite.

Une action de communication est donc nécessaire afin d'inciter des professionnels de santé à s'installer. Madame le Maire propose ainsi de faire réaliser un film promotionnel présentant les charmes et les atouts de Satillieu et qui sera diffusé aussi largement qu'il sera possible.

L'agence Estudio Creativo Angel Salazar de Saint Désirat peut réaliser ce film pour 1.650 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 6231.

RÉSEAUX

• **REPLACEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE DE LA PLACE DE L'ÉGLISE**

Monsieur Thibaud BENIMELLI, 1^{er} Adjoint, explique au Conseil que la borne d'incendie de la place de l'église présente un état de dégradation telle qu'elle fuit très abondamment dès qu'elle est utilisée. Il convient donc de la remplacer par un nouveau poteau d'incendie dont deux entreprises se proposent d'assurer sa fourniture et son installation :

- SAUR : 4.669,60 € TTC
- DUCOIN DSN TP : 3.647,10 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier à l'entreprise DUCOIN DSN TP la fourniture et l'installation d'un poteau incendie sur la place de l'église pour 3.647,10 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 218.

INTERCOMMUNALITÉ

• MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de conclure avec la Communauté de Communes une convention annuelle de prestations de services portant délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay pour la période 2021-2026.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de déléguer par convention de prestations de services la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay pour la période 2021-2026.
- Précise que, pour ce faire, une convention individuelle de mandat sera rédigée annuellement par la Communauté de Communes du Val d'Ay.
- Décide que la commune versera à la Communauté de Communes du Val d'Ay sa quote-part financière correspondant au montant des travaux facturés par l'entreprise à la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur son territoire et sur sa voirie communale.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de prestations de services à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Ay.
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

ENFANCE ET JEUNESSE

• PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL

- Lancement de la phase de l'avant-projet :

Madame le Maire rappelle au Conseil les affaires en cours qui mobilisent une grande partie des finances communales et qui interdisent que le projet de terrain synthétique de football ne soit lancé dans l'immédiat. Cependant, afin d'avancer sur ce dossier et d'en déterminer son opportunité pour la commune, elle propose à l'Assemblée de faire réaliser par un bureau d'étude spécialisé un avant-projet qui est au préalable nécessaire à la réalisation de cette opération. Le bureau A2C peut réaliser cet avant-projet pour la somme de 11.880,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil décide avec 12 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS de confier au bureau A2C la réalisation de l'avant-projet de terrain synthétique de football. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2031.

DIVERS

- Signalisation de la salle l'Ayclipse :

Madame le Maire propose de réfléchir à la signalétique nécessaire à l'identification de la salle culturelle. Soit en rajoutant le nom à la suite : « salle culturelle et de loisirs l'Ayclipse », soit en faisant peindre le nom en façade. En sachant que si on choisit l'option de la peinture, il faudra prévoir un éclairage.

L'assemblée se prononce pour l'option de la peinture et de l'éclairage, plusieurs projets seront demandés et présentés lors d'un prochain conseil.

· Commission extracommunale pour les manifestations organisées à l'Ayclipse :

Madame Nadine PARIS propose de mettre en place une commission extracommunale qui sera chargée de la programmation et de l'organisation de manifestations culturelles à la salle l'Ayclipse. Les Conseillers n'y sont pas opposés. La communication en sera faite demandant aux personnes volontaires de se faire connaître.

· Madame Christèle OLAGNON se fait porte-parole de Madame Véronique BAYLE, Adjointe pour les informations scolaires et pour les manifestations de cet été 2021 :

- Jeudi 1^{er} juillet, Madame le Maire a remis une calculatrice, offerte par la municipalité, aux élèves de CM2 de l'école primaire publique en leur souhaitant une bonne continuation au collège.

- Les animations pour cet été :

12 juillet : clown cascadeur à 18 h sur la gare routière

> **14 juillet** : les conditions sanitaires ne nous permettaient guère de nous projeter. Finalement notre village aura un beau programme ce jour-là :

- Dès 9h30, la revue des pompiers et des jeunes sapeurs-pompiers,
- Les conscrits proposent une matinée saucisses/frites et buvette à emporter accompagnée par les Bleuets,
- Le comité des fêtes organise l'après-midi un concours de pétanque au boulodrome à partir de 13h30,
- La commission municipale animation propose une soirée musicale sur la place du marché de 18h à 23 h avec Géraldine Mandon, Stéphane Soulier et Sabry.

> **16 juillet** à 10 h Bénédicte, conteuse, propose une balade contée accompagnée de ses marionnettes dans le bois des charmes, c'est une animation gratuite. Réservation obligatoire auprès de l'Office de tourisme

> **28 juillet**, une chasse aux galets peints sera organisée pour faire découvrir les ruelles, les commerçants, notre village, le camping, etc... pour cela, il faut auparavant récolter un maximum de galets décorés. Les nounous du village ont été sollicitées, d'autres personnes motivées sur les réseaux ou du village aussi. Si vous souhaitez participer et apporter vos galets en mairie avant le 23 juillet, avec grand plaisir.

> **30 juillet**, les promenades musicales reviennent et proposent un concert en soirée dans l'église.

> **Dimanche 1^{er} août**, quelques p'Arts a programmé deux spectacles de rues :

A 16 h sur le parvis de l'EHPAD

A 18 h à l'Ayclipse, en extérieur

Séverine, de l'office de tourisme, comme l'année précédente, maintient les **pots d'accueil** les mardis matins (à compter du 13 juillet) et les **parcours énigmes**, les mercredis matins dès le 21 juillet.

En parallèle, en complément de la commission extra-municipale du patrimoine, **une exposition dans les salles du château** est en préparation. Avec des impressions d'anciennes cartes postales, et avec des artistes locaux qui ont répondu chaleureusement à notre demande. Ils nous proposent leurs créations durant cet été jusqu'aux journées du patrimoine en septembre pour égayer les salles.

Voici quelques noms : Marianne Roulle - Irène Dodet - Bernard Paris - Paulette Seiller - Christiane Deterne - Weko Jonathan Barras - Henry Marcoux – etc...

Si vous pensez à d'autres personnes. N'hésitez pas !

Pour mener à bien ce programme, il faut que chacun de nous puisse être acteur. Madame Véronique BAYLE lance un appel aux bonnes volontés disponibles :

- Pour le 14 juillet, installer puis ranger les chaises du spectacle
- Pour le 28 juillet, peindre des galets et la veille et le jour j, parcourir les différentes ruelles et cacher les galets
- Pour l'exposition : accrocher, présenter les différentes œuvres dans les salles, cartes à plastifier. Pour les pots d'accueil et les parcours énigmes : pour une présence et surveillance de l'Expo.

Et puis aussi, en tant qu'élu(e) votre présence est précieuse lors des manifestations du village.

• Madame Marie VERCASSON fait part aux Conseillers qu'un nouveau bureau a été constitué pour les AFR, il devrait être validé courant semaine prochaine. Les activités socio sportives et culturelles vont donc pouvoir continuer sur la commune.

Elle informe également le Conseil Municipal que « La popotte à Lili » a proposé une vente à emporter éphémère à Bureau d'Accueil Touristique suite à une annulation de dernière minute du marché nocturne de St Pierre sur Doux auquel elle devait participer le 23 juin. Elle souhaiterait à l'avenir ouvrir le Bureau d'Accueil Touristique pour ce genre d'évènement et propose d'étudier les projets qui pourraient lui être présentés.

Elle remercie également Madame Véronique BAYLE pour le fleurissement du village.

Elle fait également le point sur la commission ADN qui a eu lieu à la Communauté de Communes du Val d'Ay où il a été question du planning de la desserte de la fibre. Le local technique de Satillieu est en cours de construction. Une étude de faisabilité est prévue pour 2022 (adressage à finaliser). Il est possible que des poteaux soient implantés avec des conventions de passage à signer. D'ici 2025, 97% du territoire sera couvert. Il y aurait également une solution par satellite avec l'achat de la parabole subventionnable par la Région. Le power point de présentation sera envoyé aux Conseillers.

• Madame Nadine PARIS fait le point sur la commission extracommunale du patrimoine :

- Travail sur les commerces du village avec la confection d'un panneau et la reproduction de cartes postales dans les vitrines des commerces.
- Travail sur les usines avec le recueil de témoignages des ouvriers avec un projet de publication.

• Monsieur Thibaud BENIMELLI informe les Conseillers que les employés communaux vont commencer à passer l'épaveuse sur la commune dès la semaine prochaine.

Il précise qu'une réunion est prévue à l'Ayclipse mardi 6 juillet avec les architectes pour faire le point sur tous les problèmes qui restent en instance.

Il fait également le point sur le mur de soutènement en indiquant que la fin des travaux est estimée en mai 2022.

• Monsieur Samuel GRANGE indique que les barrières posées devant la sophrologue doivent être enlevées car elles empêchent le passage sur le trottoir. Monsieur Thibaud BENIMELLI propose de les enlever mais en sachant que les voitures reviendront se garer sur le trottoir, les personnes devront alors marcher sur la rue et les commerçants se plaindront de nouveau...

· Madame Pascale GRIFFE propose à la commission communication de se réunir en début de semaine pour finaliser l'Ay Z'échos et le distribuer rapidement.

· Madame Christèle OLAGNON fait remarquer aux Conseillers que le local de l'UNRPA est vraiment dégradé. Madame Marie VERCASSON lui indique qu'elle leur avait proposé de prendre le local du tir à l'arc pour leur rencontre il y a quelques années et qu'ils avaient décliné l'offre. Elle convient toutefois qu'il faut étudier une solution qui permette à nos anciens de continuer à se rencontrer dans de bonnes conditions.

AGENDA

- Dates des prochains conseils municipaux : 3 septembre 2021, 1^{er} octobre 2021, 5 novembre 2021, 17 décembre 2021 ;



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.